

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20231208-DEC090-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/12/2023

Affichage 12/12/2023

Le Maire Conseiller Régional d'Ile de France  
Ludovic TORO



12 DEC 2023

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° : 090/23

Objet : Avenant à la convention AMET « santé au travail » pour l'année 2024

Le Maire de Coubron,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la convention de l'AMET « santé au travail » en date du 3 janvier 2023 et l'avenant N°1 en date du 4 mai 2023,

Vu l'avenant à la convention AMET « santé au travail » du 29 novembre 2023,

### DECIDE

DE signer l'avenant à la convention l'AMET « Santé au travail » du 29 novembre 2023.

- maintenant la cotisation forfaitaire annuelle 2024 par salarié à 112€ hors taxes et 134,40 € toutes taxes comprises,
- maintenant qu'en cas d'absence non excusée d'un salarié à une visite, cette absence est facturée 70 € hors taxes, soit 84 € TTC. La cotisation annuelle Santé au Travail reste due dans ce cas.

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice 2024 ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le comptable de la Ville de COUBRON.

Fait à Coubron, le 8 décembre 2023.

Ludovic TORO

Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président du Grand Paris Grand Est

## AVENANT

### A LA CONVENTION « Santé au Travail » Matricule 31423

Etablie en date du 03 janvier 2023 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Entre les soussignés :

Monsieur Ludovic TORO, Maire de la Mairie de Coubron 133 avenue Jean Jaurès 93470 Coubron, ci-après désigné « l'employeur » d'une part,

Et

Madame Diana SAKHO, Directrice Générale de l'Amet Santé au Travail, 13 rue Joseph et Etienne Montgolfier 93115 Rosny sous-bois cedex, d'autre part.

#### TITRE TROIS – REMUNERATION DE L'AMET

##### Article 8 : Conditions financières

##### Cotisation forfaitaire annuelle :

Conformément à nos statuts, la cotisation est revue annuellement par notre Conseil d'Administration de manière à équilibrer le budget de fonctionnement de l'association et dans l'attente de la parution du décret qui doit encadrer les cotisations dues par les entreprises adhérentes (Article L.4622-6 du code du travail), **la cotisation adoptée pour l'année 2024 par le Conseil d'administration du 28 Novembre 2023 est de 112€ H.T (TVA 20%).**

La prise en charge des nouveaux salariés (salariés entrants en cours d'année) fait l'objet d'une facturation complémentaire mensuelle, sur la base de la cotisation forfaitaire annuelle.

##### Coût d'absence à la visite ou non annulation de rendez-vous ou de créneaux réservés :

Conformément au règlement intérieur des adhérents, il n'y a aucune pénalité si les visites sont annulées au plus tard 72h ouvrées avant la date de la visite ou en cas de force majeure (non-reprise du travail, ...).

Dans le cas contraire, **une pénalité est appliquée à hauteur de 70€ H.T (TVA 20%) par visite ou créneaux non nominatifs non annulés dans le délai de 72 heures ou si le salarié ne se présente pas à la visite.**

Fait à Rosny sous-bois 29 novembre 2023  
Lu et accepté

Amet Santé au Travail,  
Madame Diana SAKHO  
Directrice Générale

Mairie de Coubron  
Monsieur Ludovic TORO  
Maire



Tél. : 01 49 35 82 50 - Fax : 01 49 35 82 60

13, rue Joseph et Etienne Montgolfier, 93115 Rosny-Sous-Bois Cedex

Accédez au Portail Adhérent via notre site internet [www.amet.org](http://www.amet.org) - E-mail: [amet@amet.org](mailto:amet@amet.org)

Siret 785 565 995 00020 - NAF 8621 Z